



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

information des consommateurs

Question écrite n° 103776

Texte de la question

M. Philippe Naillet interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'étiquetage nutritionnel. À La Réunion, plus d'une personne sur deux est obèse ou en surpoids. C'est également le département où l'on compte le plus de diabétiques en France. Cela est particulièrement préoccupant chez les enfants. Une étude de l'agence régionale de santé et du rectorat montre en effet que plus de 26 % des enfants de La Réunion en CM1 sont en surpoids. Cela dépasse considérablement les proportions hexagonales, déjà elle mêmes préoccupantes. Les aliments transformés en sont l'une des causes. Afin d'aider le consommateur à mieux choisir ses aliments le ministère de la santé a proposé une expérimentation, de septembre à décembre 2016, avec un système d'information. Le 14 février 2017, l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) a affirmé qu'en l'état actuel des connaissances, rien ne prouve l'efficacité des nouveaux systèmes d'étiquetage nutritionnel pour lutter contre l'obésité, le diabète, les maladies cardiovasculaires. Début avril 2017, Mme la ministre des affaires sociales et de la santé publiera un décret définissant le système d'étiquetage choisi. Il lui demande de privilégier un logo synthétique (permettant de donner une note globale aux produits, contrairement aux analytiques qui se contentent de présenter sous une forme différente les informations du tableau nutritionnel).

Données clés

Auteur : [M. Philippe Naillet](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103776

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 avril 2017](#), page 2823

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)